Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2026 à la salle du conseil du centre communautaire et culturel du 891, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

2026-07-368 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant:
  - 3.3 - Emprunt temporaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-07-369 OCTROI DE MANDAT. SOCIÉTÉ MALLETTE.

CONSIDÉRANT l'annexe V du règlement de gestion contractuelle dûment complétée`;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil accepte l'offre de services et octroie un mandat à la société Mallette pour un support professionnel à la direction des Finances et Trésorerie au montant estimé de 42 665 $ à l'exclusion des taxes, plus 3 413.20 $ à titre de frais d'administration et technologie, soit 46 078.20 $ à l'exclusion des taxes;

- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-135-00-414;

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-07-370 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES. SOUCHES.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur les nuisances sera adopté lors d'une séance ultérieure;

- De plus, je Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;

- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l’accès aux documents de la Ville.

2026-07-371 AUTORISATION, EMPRUNT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT 2026-1057.

CONSIDÉRANT l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 2026-1057;

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales a approuvé le règlement 2026-1057 de la Ville de Mercier, par lequel le conseil décrète un emprunt de 5 900 000 $ le 25 février 2026;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise la Ville de Mercier à procéder à un emprunt temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 5 900 000 $ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie;

- QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud et le directrice adjoint des finances, monsieur Charles-André Lepage, à signer tous les documents requis et autorise monsieur Lepage à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2026-07-372 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- De clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité